

Réunion de Conseil de Ligue — tenue le 8 novembre 2025 à Lyon

Présents : Jean-Luc GUILLOT — Gilbert CHAVEROT — Jean LACROIX — Lydie COURAULT — Bastien PLAZA — Alain SAUGUES - Nathalie PARAVY — Toni VARNIEU ALFANO — Sylvain FERRIERE — Philippe DUCROZET — Rémy RONGIER Philippe GENESTE — Lucas BROTON

Visio : Daniel MAUPUY - Gregory FAYOLLE - Emilie TRONQUIT — Richard DREVON

Excusés : Candice GENETTE — Corentin PEUTIN — Jacques PERRIN — Didier GOUGIS

Absent : Stefan BRIERE

Assistant : Laure CHIORINO

Jean-Luc GUILLOT déclare la séance du conseil de ligue ouverte à 9 h 30 et rappelle l'ordre du jour.

1. Informations du Président (Jean-Luc GUILLOT)

Jean-Luc est ravi que Daniel soit de retour aux affaires de la Ligue.

Il félicite Alain Saugues pour sa médaille d'or de la jeunesse et des sports et de la vie associative. Jean-Luc a déposé trois autres dossiers et espère avoir un retour positif.

La prochaine rencontre de PRO A de Loire Nord aura lieu le mardi 11 novembre. Nous espérons vous y voir en grand nombre.

Jean-Luc a indiqué que la convention entre la ligue et le comité de Savoie concernant la formation entraîneur fédéral est signée.

Une étude est en cours pour se positionner sur la mise à disposition ou non de véhicules de services pour les salariés du pôle performance et développement.

La prochaine assemblée générale fédérale se tiendra le 6 décembre à 14 h. Les délégués sont les suivants : Sylvain FERRIERE, Gilbert CHAVEROT, Rémy Rongier, Alain SAUGUES et Lydie COURAULT. En plus du vote sur le budget prévisionnel, il sera débattu de l'harmonisation du tarif des licences et du plan de professionnalisation sur la France Métropole.

Autres informations lors de cette assemblée générale, deux mérites de bronze seront remis à Christophe ROCHARD et Cédric ROUSSET.

2. Proposition pour Assemblée générale du 27 juin 2026 (vote)

Jean-Luc précise que la ligue organise deux assemblées générales par saison sportive. Les clubs classifiés régionaux sont tenus d'assister à une assemblée générale sur les deux. Sinon, une pénalité financière de 25 € par voix est appliquée. À la suite de plusieurs interrogations, Jean-Luc propose de faire évoluer cette disposition de la manière suivante :

- Une seule assemblée générale en présentiel par saison sportive
- Deux assemblées générales par saison sportive, dont une en présentiel

Après plusieurs échanges, il est constaté que le dossier n'est pas assez abouti, par conséquent, il est reporté.

3. CREF : validation des AR et JA (vote)

Cette proposition est soumise au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

4. CREF : validation des critères de présélection régionale des candidats à l'AN (vote)

Nathalie indique que les formateurs AN et certains membres de la CREF se sont réunis et ont validé le nouveau système de présélection régionale pour les arbitres.

Nathalie a rappelé que la ligue a deux formateurs AN Donatien de Hauteclocque et Nicolas Harel et les formations d'arbitre et juge-arbitre sont déléguées aux comités mais reste sous la responsabilité de la CREF Auvergne Rhône Alpes. Pour les comités qui sont déficitaires la ligue prend en charge les frais de déplacements pour les formateurs. Toutefois les indemnités du formateur reste à la charge du comité. Une formation est assurée par deux formateurs au-delà de 6 candidats.

Conditions de sélection pour la prise en charge par la ligue

La CRA et les formateurs AN (à titre consultatif) de la ligue rencontreront les candidats qui souhaitent se lancer dans l'aventure lors du 2e tour de CF N2. Ils chercheront à déterminer leur motivation, leur niveau de connaissance des règlements (questionnaires, etc.) et en déduire le travail à réaliser.

À l'issue de cette phase, la CRA sélectionne les profils qui seront perçus comme les plus proches du niveau AN pour leur offrir un accompagnement renforcé et une prise en charge des frais de formation évoqués ci-dessus.

Le CRA validera les dossiers des candidats à N-1 pour leur permettre une année de préparation pour être dans les meilleures dispositions pour l'année de l'examen. Les dossiers validés seront présentés en conseil de ligue pour acceptation finale.

Chaque année, la ligue finance deux parcours d'AN. Ce chiffre n'est pas figé et, en fonction des circonstances, il pourra être amené à évoluer.

Cette prise en charge n'est valable qu'une fois et donc non reconductible. En cas d'échec, le candidat pourra se représenter selon les modalités ci-dessous, mais ne bénéficiera plus du financement.

Financement en cas de sélection pour une prise en charge par la ligue

La Ligue prend en charge :

- Les 400 € d'inscription totale à l'examen pour les candidats retenus après la sélection régionale.
- Les déplacements et frais des FO AN pour encadrer le(s) candidat(s) lors des différentes compétitions.
- Les frais de route et d'hébergement des sélectionnés pour les présélections et frais de route pour l'examen final.
- Le reste à charge pour la tenue AN.

Conditions de sélection sans prise en charge financière de la ligue

Si d'autres candidats souhaitent maintenir leur candidature aux présélections nationales, ils financent leur inscription en totalité (400 €) et bénéficieront des mêmes conditions que les deux candidats retenus si et seulement s'ils obtiennent le grade d'Arbitre national.

Pour que les candidats puissent déposer leur candidature sous Dendreo il faut obligatoirement l'avis de la CRA qui peut émettre une réserve ou un avis favorable ou avis défavorable.

Formation et accompagnement des FO AN

Les Formateurs AN pourront être aidés par des arbitres AN pour superviser les candidats lors des compétitions nationales ou régionales.

Préoccupation d'Emilie TRONQUIT concernant le versement de deux indemnités lorsque la personne a un rôle dual en tant que « formateur et JA ». Réponse de Toni VARNIEU : La personne concernée ne recevra qu'une seule indemnité.

Ces nouvelles conditions sont soumises au vote. **Conditions adoptées à l'unanimité**

5. CRA : projet d'indemnisation des arbitres sur les épreuves régionales (vote)

Toni explique qu'après plusieurs retours et remarques sur le fait que la ligue ne pratique aucune politique d'indemnisation des arbitres sur les compétitions régionales, il propose un projet.

Il présente plusieurs propositions d'indemnisation et de prise en charge d'arbitre.

Après plusieurs échanges, il est proposé de voter pour la proposition ci-dessous :

- Une prise en charge maximale de 60 € (péage compris) pour les trajets aller-retour jusqu'à 150 km, ainsi qu'une nuitée d'hôtel avec une prise en charge maximale de 80 € si le domicile est situé à plus de 150 km.

Cette proposition est soumise au vote : 2 contre, 1 abstention. **Elle est adoptée à la majorité.**

6. Finances — point financier et harmonisation fédérale des tarifs

Situation à fin octobre 2025

Gilbert indique que le niveau de licenciement et le critérium fédéral sont très élevés, donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Le remplacement de Maxime CARLOMAGNO constitue le plus gros point d'interrogation, et il aura des incidences inconnues de la ligue à l'heure actuelle.

Les tarifs des licences

Gilbert indique que la fédération projette d'harmoniser les tarifs des licences dans toutes les ligues et tous les comités. Le planning prévoit une décision lors de l'AG du 6/12/25 pour une mise en application en 27/28. Pour que les délégués de la ligue et des comités puissent prendre une décision éclairée, il a utilisé les données des licences de la saison dernière (24/25). Il les a revalorisées au tarif actuel (25/26) afin d'évaluer l'impact de la nouvelle tarification sur les différents niveaux. Les éventuelles contributions (ligue et comité) sont prises en compte et la répartition ligue/comité est initialisée à 50/50.

Les évolutions dans nos tarifs pour 27/28

Le choix fédéral de s'octroyer 40 % des ressources des licences se traduirait par une rentrée supplémentaire de 915 k€ pour la FFTT, dont 101 k€ sur notre territoire. La ligue Auvergne Rhône-Alpes verrait une augmentation de ces ressources de 81 k€, nos départementaux, eux, bénéficieraient de 105 k€ en plus. En revanche, ce sont les clubs qui devraient payer 291 k€ de plus ! La seule mesure de rattachement des -15 avec les plus âgés explique 42 k€ de hausse sur le territoire régional (17k€ FFTT, 12k€ LAURA, 12k€ CDs).

La partie « professionnalisation » se fait plutôt discrète avec 6 postes FFTT et 14 dans les territoires. À l'heure actuelle, nous ne savons pas sur quels échelons, pour quels profils, quelle entité embauche. De plus, nous ignorons combien de temps durera l'aide FFTT. Quid des embauches déjà effectuées ?

Chaque club devra reconstruire ses propres tarifs, en répondant à 2 questions :

- Est-ce que je ne pourrais pas me passer de certaines licences « loisir » ?
- Pourquoi ne pas aller directement à une licence « Compétition » au lieu de « Loisir », puisque les tarifs se sont rapprochés ?

La ligue et les comités pourraient également envisager de réduire leur contribution, voire d'aller vers une contribution négative. Les personnes en charge du développement (Ligue et Comités) pourront faire remonter leur ressenti sur le sujet.

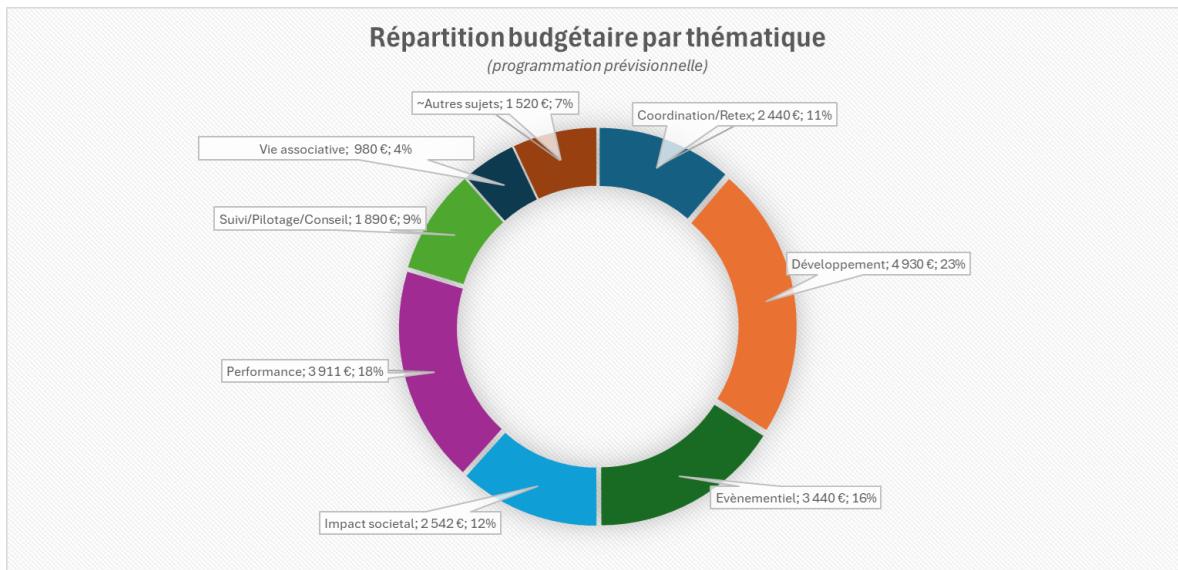
Gilbert se propose d'envoyer à chaque comité le tableau club par club.

7. Point communication et mise en place du partenariat communication

Depuis le début de la saison, la ligue travaille avec Julien CHOMETTON, nouveau prestataire en communication. Un calendrier prévisionnel de l'activité est élaboré pour la saison complète, toutefois, la première réunion a permis de présenter la répartition budgétaire par thématique.

Dans les actions qui débutent, nous effectuons un audit avec la création d'indicateurs de résultat et d'efficience.

Nous avons effectué une enquête pour voir les actions dans d'autres ligues. Dans un souci d'équité, nous avons effectué une liste d'évènements incontournables. Les thèmes abordés portent sur la performance, le développement, l'impact sociétal, l'évènementiel, la coordination, la vie associative, le suivi et le pilotage, et d'autres sujets.



Sondage avec les clubs de moins de 60 licenciés.

Lydie indique que sur 140 clubs concernés, seuls 34 clubs ont répondu à celui-ci. On a procédé à une répartition par comité, un mail sera envoyé aux comités avec le détail par club.

Les priorités des clubs

Les 3 priorités actuelles des clubs consistent en :

- Recruter de nouveaux licenciés
- Fidéliser les licenciés actuels
- Développer la section jeune

Les difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées par les clubs :

- Manque de bénévoles
- Manque de licenciés
- Difficulté à recruter ou à garder les bénévoles
- Manque d'entraîneurs ou d'encadrants

Accompagnement des clubs

Philippe indique qu'une dizaine de clubs ont demandé à être accompagnés. Des visites de clubs seront organisées afin d'aller les rencontrer.

Après analyse stratégique de ces retours, les forces de ces petits clubs se révèlent :

- Esprit familial et convivialité
- Bonne cohésion intergénérationnelle
- Mixité des pratiques
- Gain social dans les petites communes

8. Développement : retour sondages para sports

Depuis le mois de janvier 2025, des réseaux thématiques ont été mis en place. 6 réunions ont déjà eu lieu avec la fédération handisport et sport adapté. Un sondage a été envoyé à tous les clubs la saison dernière. En analysant les 44 retours, ils ont tous une salle accessible aux personnes en situation de handicap. 33 clubs accueillent des personnes en situation de handicap. 13 accueillent des personnes en situation de handicap moteur et 6 en situation de handicap mental, 14 clubs accueillent les deux handicaps.

Parmi les clubs qui accueillent ses licenciés, 18 d'entre eux comptent entre 1 et 5 membres, 12 entre 5 et 10 membres et 3 en comptent plus de 10.

Lydie précise que 67 % des clubs qui ont répondu possèdent une structure d'accueil spécialisée à proximité et dont 22 % ont déjà établi un contact avec ces structures.

Le sondage révèle que 19 clubs envisagent de créer une section pour le handisport et que 21 clubs envisagent de créer une section pour le sport adapté. Très peu de clubs ne connaissent pas les dispositifs d'aide mis en place par la ligue, il y a un vrai suivi d'accompagnement de ces clubs. Lydie précise que 23 clubs aimeraient recevoir des informations sur le handisport et 28 sur le sport adapté.

En conclusion, les clubs ont une forte volonté d'inclusion, un vrai besoin de soutien et de formation, et une possibilité de partenariat avec des structures spécialisées.

9. Développement : Départ de Maxime et son remplacement

Maxime a émis le souhait de quitter son poste à la ligue. La ligue a accepté une rupture conventionnelle qui aura lieu au 31 décembre 2025. Pour effectuer ce remplacement, un plein temps est envisagé avec une partie formation technique et une partie développement.

Jean-Luc indique que la fiche de poste sera publiée dès ce lundi sur nos divers réseaux.

10. Sportif : Présentation du groupe de travail Critérium Fédéral Régional

Nathalie présente la nouvelle composition du groupe de travail du critérium fédéral régional. Son but principal consiste à prendre des décisions sur des soucis qui seraient remontés par les clubs ou joueurs, mais aussi à améliorer nos règlements régionaux.

Les membres sont les suivants :

PARAVY Nathalie — BOUCHET Pierre — DE HAUTECLOCQUE Donatien — FAYOLLE Grégory — FERRY Thomas — GARNIER Anthony — LEGAULT Bastien — MASSET Anthony — PEUTIN Corentin — VARNIEU ALFANO Toni — Frédéric SELLIER (D63) Kévin DIMEO (D26) — 1 représentant de la performance — Jean LACROIX (membre de droit)

Cette proposition est soumise au vote

Celle-ci est validée à l'unanimité

11. Questions diverses

Question d'Alyzée MACARRI : Le comité de Drôme Ardèche souhaite un formateur pour l'arbitrage afin que le comité puisse offrir des formations.

Réponse de Nathalie PARAVY : Richard et Nathalie se proposent de prendre contact avec Alyzée pour définir les dates.

Question de Daniel MAUPUY : Est-il prévu une formation continue d'arbitrage/juge-arbitrage en visio ?

Réponse de Nathalie PARAVY : Il n'y a plus de formation continue en visio.

Richard propose à Daniel de le contacter afin qu'il puisse organiser la formation continue en visio sur le Comité de Savoie.

Question d'Alyzée MACARRI : Une formation JA2 est-elle prévue, car trois candidats du comité souhaiteraient

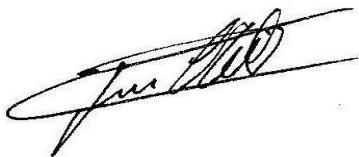
y participer ?

Réponse de Nathalie PARAVY : La formation JA2 est complète, toutefois, Richard se propose de donner une deuxième formation JA2 sur la deuxième phase.

Séance levée à 12 h 40



Le Secrétaire Général
Sylvain FERRIERE



Le Président
Jean-Luc GUILLOT